

**Dieppe Capitale du Cerf Volant
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 37*

LE 17 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 avril 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Est absente et excusée : Mme THETIOT Danièle.

Pouvoir a été donné par : Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire

Vu :

- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les statuts de l'association, qui précisent que "sont membres de droit de l'association le Maire ou son représentant ainsi que 4 Conseillers municipaux".

Siègent au Conseil d'Administration le Maire de Dieppe ou son représentant ainsi que 2 élus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- au sein de l'association : de ses 4 représentants
- au sein du conseil d'administration : de ses 2 représentants

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation, par un vote à main levée.

Candidats présentés par la majorité :

4 représentants à l'Assemblée Générale : Yves BEGOS, Jolanta AVRIL, François GUEROUT, Luc DESMARETS

2 représentants au Conseil d'Administration : Yves BEGOS, Luc DESMARETS

Les élus de la liste « Unis pour Dieppe », ne participent pas au vote.

Les élus de la liste « Dieppe au Cœur » votent contre les candidatures présentées par la majorité municipale.

Sont élus par 30 voix :

- à l'Assemblée Générale : Yves BEGOS, Jolanta AVRIL, François GUEROUT, Luc DESMARETS

- au Conseil d'Administration : Yves BEGOS, Luc DESMARETS

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire